

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 35.12 de cette loi prévoit que les sommes nécessaires à une prise de participation sont portées au débit du fonds Capital Mines Hydrocarbures et prises à même la dotation virée au crédit du fonds Capital Mines Hydrocarbures par le ministre des Finances, conformément à l'article 35.4 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

QU'Investissement Québec soit mandatée pour accorder une contribution financière d'un montant total maximal de 175 000 000\$, soit une aide financière sous forme d'un prêt d'un montant maximal de 50 000 000\$ et, par l'intermédiaire de sa filiale Ressources Québec inc., d'un investissement d'un montant maximal de 125 000 000\$ pour une prise de participation dans Tata Steel Minerals Canada Ltd, pour la réalisation du projet de développement et d'exploitation, dans le Nord-du-Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, de gîtes miniers et d'un concentrateur de fer et d'expédition, par les installations portuaires situées à Sept-Îles, du concentré de fer produit;

QUE cette contribution financière soit accordée selon des termes et des conditions qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe de la recommandation ministérielle en soutien du présent décret;

QU'Investissement Québec et Ressources Québec inc. soient autorisées à fixer toutes autres conditions ou modalités usuelles pour ces types de transaction;

QU'Investissement Québec et Ressources Québec inc. soient autorisées à conclure tout contrat ou toute entente, à souscrire tout engagement et à poser tout geste nécessaire, utile ou souhaitable pour donner effet à ce qui précède;

QU'Investissement Québec soit autorisée à porter au débit du Fonds du développement économique les sommes nécessaires à l'exécution du volet prêt de ce mandat et à porter au débit du fonds Capital Mines Hydrocarbures les sommes nécessaires au volet investissement de ce mandat;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du volet prêt du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65224

Gouvernement du Québec

Décret 629-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique à monsieur Pierre Arcand, membre du Conseil exécutif, du 28 juillet au 18 août 2016;

— du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 7 au 15 juillet 2016 et à madame Julie Boulet, membre du Conseil exécutif, du 16 au 22 juillet 2016;

— du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à madame Lise Thériault, membre du Conseil exécutif, du 17 au 30 juillet 2016 et à monsieur Jacques Daoust, membre du Conseil exécutif, du 31 juillet au 5 août 2016,

— du ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 11 au 15 juillet 2016, à madame Julie Boulet, membre du Conseil exécutif, du 16 au 22 juillet 2016 et à monsieur Pierre Arcand, membre du Conseil exécutif, du 23 au 29 juillet 2016;

— du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 14 au 20 juillet 2016, à madame Christine St-Pierre, membre du Conseil exécutif, les 21 et 22 juillet 2016 et à monsieur Pierre Arcand, membre du Conseil exécutif, du 23 au 31 juillet 2016;

— du ministre responsable de la région de Montréal à madame Christine St-Pierre, membre du Conseil exécutif, du 14 au 31 juillet 2016;

— de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur à monsieur Luc Fortin, membre du Conseil exécutif, du 15 au 31 juillet 2016;

—de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques à monsieur Martin Coiteux, membre du Conseil exécutif, du 4 au 7 août 2016;

—du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à monsieur Pierre Paradis, membre du Conseil exécutif, du 7 au 27 juillet 2016;

—du ministre responsable des Affaires autochtones à madame Kathleen Weil, membre du Conseil exécutif, du 10 au 15 juillet 2016, à monsieur Jean-Marc Fournier, membre du Conseil exécutif, les 16 et 17 juillet 2016 et à madame Stéphanie Vallée, membre du Conseil exécutif, du 23 au 27 juillet 2016;

—du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 5 au 14 août 2016;

—du ministre de la Famille, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à monsieur Gaétan Barrette, membre du Conseil exécutif, du 23 au 30 juillet 2016;

—de la ministre responsable du Travail et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches à monsieur Luc Fortin, membre du Conseil exécutif, du 29 juillet au 7 août 2016 et à madame Hélène David, membre du Conseil exécutif, du 8 au 14 août 2016;

—de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à madame Julie Boulet, membre du Conseil exécutif, du 16 juillet au 1^{er} août 2016.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65275

Gouvernement du Québec

Décret 630-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT la nomination de monsieur Gilbert Charland comme secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gilbert Charland, sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et traitement annuel, à compter du 15 août 2016;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Gilbert Charland comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65276

Gouvernement du Québec

Décret 631-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Renée Roy comme sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie-Renée Roy, secrétaire générale associée responsable du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, administratrice d'État I, au traitement annuel de 208 048 \$ à compter du 11 juillet 2016;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marie-Renée Roy comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65277